

Info Cultures maraîchères

02/2019

20 mars 2019

Prochaine édition le 27.03.2019

Table des matières

Bulletin PV Cultures maraîchères 1

Bulletin PV Cultures maraîchères

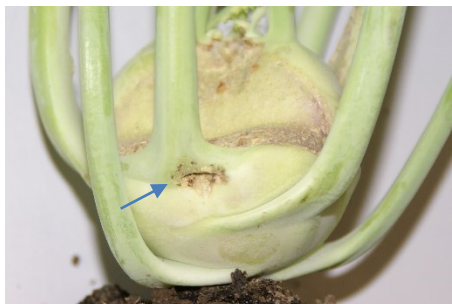


Photo 1: Traces de piqûres du charançon de la tige du chou, sous la côte d'une feuille de colrave (photo: C. Sauer, Agroscope).

Charançon de la tige du chou: éviter la fissuration des bulbes !

Nous avons piégé les premiers charançons de la tige du chou au cours du week-end écoulé à Wädenswil (ZH). Si la température de l'air atteint 10-12°C ou plus dans les prochains jours, il faut s'attendre à ce que le vol d'invasion se poursuive et que premières pontes se produisent. Dans les régions menacées, il faut protéger à l'aide de filets les cultures de radis en serres et tunnels. Il faut également recouvrir les jeunes plantes des diverses espèces de choux, y compris les colraves, ou les traiter avec un des pyréthroides autorisés. Il n'y a plus de risque d'attaques dans les cultures recouvertes de voiles après plantation.



Photo 2: Papillon de la teigne des crucifères dans une culture de roquette sous tunnel, le 18.03.2019 (photo: R. Total, Agroscope).

La teigne des crucifères a survécu à l'hiver

Il n'est pas inhabituel que la teigne des crucifères (*Plutella xylostella*) se manifeste en automne dans les cultures sous abris. Cette année pourtant, ce ravageur y a également hiverné.

Le papillon de la teigne des crucifères mesure à peu près 0.7 à 1 cm de long en position de repos. On le reconnaît à la bande blanche dentelée sur ses ailes.

Contre la teigne des crucifères dans les cultures de **colraves sous verre**, on peut utiliser les produits sélectifs suivants, ménageant les auxiliaires Mimic (tébufénozide, délai d'attente 2 semaines), ainsi que Agree WP (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*, délai d'attente 3 jours) ; BIOHOP DelFIN, Delfin (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, délai d'attente 1 semaine) et Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, délai d'attente 3 jours). Enfin, Audienz, BIOHOP AudiENZ, Perfetto (spinosad) sont également homologués avec un délai d'attente d'une semaine, ainsi que divers pyréthroides avec un délai d'attente de 2 semaines. Aucun insecticide n'est autorisé pour la lutte contre la teigne des crucifères en culture de **roquette**.





Photo 3: Feutrage gris du mildiou (*Peronospora parasitica*) à la face inférieure d'une feuille de roquette (photo: R. Total, Agroscope).



Photo 4: Taches foliaires jaunes sur épinards d'hiver, causées par une attaque de mildiou (*Peronospora farinosa* f. sp. *spinaciae*) (photo: C. Sauer, Agroscope).



Photo 5: Feutrage gris violacé de sporanges de mildiou (*Peronospora destructor*) sur oignons hivernés (photo: R. Total, Agroscope).



Photo 6: Dépérissement du feuillage d'oignons hivernés, causé par *Stemphylium botryosum* (photo: R. Total, Agroscope).

Début d'expansion des champignons du mildiou

Lors des contrôles opérés lundi dans les cultures, on a constaté des attaques de mildiou dans la région de Baden (AG). Étaient touchées des cultures de colraves et roquette sous tunnels, épinards (plein champ) et oignons (tunnels). Il est indispensable de procéder dès maintenant à des contrôles réguliers des cultures.

Mildiou (*Peronospora parasitica*) sur brassicacées (photo 3)

Contre le mildiou sur **colraves** (élevage des plantons) sont autorisées des préparations à base de mancozèbe (divers produits) ; dans la même culture, en plein champ et sous verre, sont autorisés azoxystrobine + difénoconazole (Prioti Top ; délai d'attente 2 semaines), ou cuivre (Airone ; délai d'attente 3 semaines).

Sont autorisés pour la lutte contre le mildiou en culture de **roquette** en plein champ et sous verre, avec un délai d'attente d'1 semaine : amétoctradine + diméthomorphe (Orvego) et mandipropamide (Revus). Le délai d'attente est de 2 semaines pour azoxystrobine (divers produits) et pour hydrochlorure de propamocarbe + fénamidon (Arkaban, Consento). Sont autorisés aussi, avec un délai d'attente de 3 semaines : fosétyl-AI + fénamidon (Verita), mancozèbe + mandipropamide (Revus MZ, Sandora, Virexa), mancozèbe + métalaxyl M (Ridomil Gold), propamocarbe + fosétyl (Previcur Energy) ainsi que hydrochlorure de propamocarbe (Plüssol A).

Mildiou (*Peronospora farinosa* f. sp. *spinaciae*) sur épinards (photo 4)

Pour la lutte contre le mildiou dans les épinards d'hiver, on peut utiliser le propamocarbe + fosétyl (Previcur Energy) (délai d'attente : 2 semaines) ou azibenzolar-S-méthyl (Bion) (délai d'attente : 1 semaine) ainsi que mandipropamide (Revus) (délai d'attente : 1 semaine).

Mildiou (*Peronospora destructor*) et taches foliaires à *Stemphylium* (*S. botryosum*) sur oignons hivernés (photos 5 + 6)

Les cultures doivent être protégées contre le **mildiou** par des traitements fongicides adéquats dès que la formation de nouvelles feuilles s'accélère. En complément aux substances actives à effet exclusivement protecteur (p. ex. fluazinam, divers produits; délai d'attente 1 semaine; chlorothalonil et mancozèbe, divers produits; délai d'attente 3 semaines), on utilisera d'office, dans les cultures d'oignons très vigoureuses, des fongicides combinés, contenant des substances protectrices et curatives (p. ex. Curzate M WG, Mancozèbe Combi, Mancozèbe-Cymox, Mancozèbe-Cymox WG, Rémitline S pépite et Ridomil Gold; délai d'attente 3 semaines). Le produit monocomposé Cymoxanil WG pourra être mélangé en cuve avec du mancozèbe (délai d'attente 3 semaines). Les substances actives systémiques des produits combinés cymoxanil et métalaxyl-M pourront être appliquées à la suite d'un traitement de base, afin de protéger les feuilles nouvellement formées en agissant contre des infections récentes (action curative). Il convient toutefois de respecter strictement le nombre maximal de traitements avec une famille de substances, afin d'éviter le développement de résistances.

Sur les oignons, contre la **maladie du feuillage *Stemphylium* (*S. botryosum*)**, on peut utiliser les substances actives tébuconazole + fluopyram (Moon Experience), avec un délai d'attente d'une semaine.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter DATaphyto ou la banque de données de l'OFAG avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/pflanzenschutzmittel/zugelassene-pflanzenschutzmittel.html>

Mentions légales

Données, Informations :	Fiona Cimei, Georg Feichtinger & Markus Hochststrasser, Strickhof, Lindau (ZH) Matthias Lutz , Reto Neuweiler & René Total, Agroscope
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) et Martin Koller (FiBL)
Coopération :	Kant. Fachstellen und Forschungsinstitut für biologischen Landbau (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope cornelia.sauer@agroscope.admin.ch